ATELIERS INTERGENERATIONNELS

Avide de curiosité ... Envie de découvrir une nouvelle pratique artistique ? De rencontrer de nouvelles personnes ? De créer du lien entre les générations ? La commission action sociale de votre Commune et la Source Ligérienne vous proposent un stage d'une





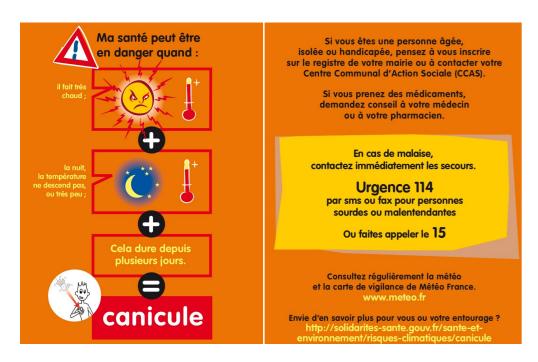
semaine dispensé par une céramiste d'art, Perrine Gicquel, qui aura lieu du 17 au 21 juillet 2023.

Un autre stage sera programmé pendant les vacances scolaires de la Toussaint 2023.

N'hésitez pas à vous inscrire! Plus d'informations sur notre site Internet - Rubrique actualité

(https://saint-philbert-du-peuple.fr/2023/06/08/2290/)

PLAN VAGUE DE CHALEUR



PANNEAUX SOLAIRES



200 m² de panneaux photovoltaïques ont été placés sur le toit de l'atelier communal. Ces panneaux raccordés au réseau permettent la production d'électricité qui correspond à la consommation de 12 foyers hors chauffage.

-- A VOS AGENDAS - -



SAMEDI 8 JUILLET 2023

Lundi 4 septembre 2023 à 9 heures

https://bibliotheques.saumurvaldeloire.fr/

gérer prêts et réservations

partager les coups de cœur

s'inscrire aux animations

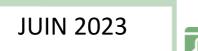
accès à médiathèque numérique

Forum des associations

Rentrée des classes

Vendredi 8 **septembre 2023** à partir de 18 heures

INTÉGRATION AU RÉSEAU L'IMAGIN'R



Intégration réseau







0

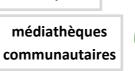




service de

navette

bibliothèques municipales





Lundi 17:00 - 18:00

Mercredi 10:30 - 12:00

Samedi 10:30 - 12:00

CULTURE & LOISIRS

Saint Philbert du Peuple

des bénévoles

investis et

disponibles

TARIFS Résidents Résidents hors

TARIFS	Résidents	Résidents hors	
(carte nominative, valable 1 an)	Agglomération Agglomération		
Moins de 26 ans	Gratuit		
À partir de 26 ans	10 €	25€	
Demandeurs d'emploi, bénéficiaires RSA,	Gratuit	25 €	
adultes handicapés, demandeurs d'asile	Gratuit	25 €	
Abonnement vacancier	5€ (chèque de caution de 60€)		
(pour 3 mois)			
Abonnement accès postes	Gratuit		
informatiques uniquement			

SAINT PHIL' EN BRÈVES

N° 26



Juillet 2023

LE MOT DES ÉLUS

BAISSE DES TAUX D'IMPOSITION

Le conseil municipal a validé une baisse des taux d'imposition pour 2023 (seule commune du département).

			2022	2023	Moyenne départe- mentale en Maine- et-Loire
	F	oncier bâti	40,56	39,56	49.08
ı	or	n <mark>c</mark> ier non bâti	27,33	26,66	43.58
	١.	a <mark>x</mark> e d'habita- on (logement vacant)	10,36	10,1	24,67



Ces baisses représentent un montant de 12 000€ pour le budget communal.

Notre bonne gestion depuis 10 ans associée à une diminution importante des coûts salariaux dûe à une réduction de l'effectif du personnel nous permet cette baisse sans affecter notre budget. Notre absence d'endettement est également un plus.

Nous vous souhaitons un bel été ensoleillé où vous pourrez profiter de vos proches.

Votre équipe municipale



https://saint-philbert-du-peuple.fr/

toute l'actualité et les informations pratiques de notre Commune en 1 clic





LES BIODÉCHETS EN 2024 : LA LOI ANTI-GASPILLAGE

La loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC) du 10 janvier 2022 a permis d'accélérer la transition des modes de production et de consommation au quotidien. Sur le volet Déchets, elle instaure à partir du 1er janvier 2024 l'obligation de tri à la source des « biodéchets » pour l'ensemble des producteurs. Ainsi, seront concernés par cette nouvelle réglementation : les ménages, les professionnels mais aussi les collectivités. Cette obligation incombe d'une part aux professionnels d'autre part aux collectivités qui doivent trouver des solutions pour leurs usagers.

QUE NOMME-T-ON « BIODÉCHETS » ?

Le Code de l'Environnement les définit comme : «Les déchets non dangereux biodégradables de jardin et de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires».

Il s'agit donc principalement des déchets de cuisine et de table issus de la consommation des ménages, des professionnels de la restauration et de tous les professionnels préparant et transformant des denrées alimentaires. Sont également concernés les déchets verts qui sont aujourd'hui récupérés au sein des déchèteries du territoire. Pour rappel, le brûlage des déchets verts est interdit et passible d'une amende pouvant atteindre 450€.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Si la priorité porte aujourd'hui sur la lutte contre le gaspillage alimentaire, il n'en reste pas moins qu'une partie des biodéchets ne peut être évitée. A ce jour, on estime que dans la poubelle « ordures ménagères » les biodéchets représentent 30% du total, alors qu'ils pourraient être valorisés en compostage ou en méthanisation.

C'est pourquoi, la **Communauté d'Agglomération Saumur** Val de Loire, via Kyrielle son opérateur pour la gestion des déchets ménagers, travaille depuis plusieurs années sur des solutions de valorisation des biodéchets. Elle propose notamment la vente de composteurs individuels, la mise en place de composteurs partagés sur l'espace public, pour des entreprises ou des associations, mais aussi pour des solutions de gestion des déchets verts. Les élus sont d'ores et déjà mobilisés afin de proposer des solutions à tous les usagers du territoire.





TARIFS COMPOSTEURS

→ 150L / Composteur en bois : 25,80 € TTC

→ 300L / Composteur en bois : 28,50 € TTC

→ 600L / Composteur en bois : 36 € TTC





L'Entreprise à But d'Emploi ASURE réalise des composteurs à base de planches de bois recyclées fournies par Kyrielle.

Elle permet d'assurer des emplois locaux pour réaliser les composteurs.

Pour tout renseignement sur le compostage et les biodéchetsvous pouvez contacter Kyrielle par téléphone au 02.41.50.44.67 ou

par mail à l'adresse accueil@agglopropre49.fr



Récupérez votre composteur en déchèterie après avoir passé commande auprès de l'accueil de Kyrielle!





